

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2011**  
**- Compte rendu -**

**ORDRE DU JOUR**

1. Point sur les travaux
2. Intercommunalité : Réponse à M. le Préfet vis à vis du nouveau schéma de coopération intercommunale
3. Personnel :  
  
=> Recrutement d'un(e) nouveau (elle) secrétaire de mairie  
=> Proposition de versement d'indemnités à un agent communal
4. Questions diverses
5. Agenda

**MEMBRES PRESENTS** (à l'ouverture de la séance à 20h07)

Jean-François COUETTE (Maire)  
Raymond BORDAS (1<sup>er</sup> adjoint)  
Joseph ALBORGHETTI (2<sup>ème</sup> adjoint)  
Nathalie DESGRAND-FOUREZON (3<sup>ème</sup> adjointe) (arrivée à 20h14)  
Didier CHIEZE (absent pouvoir donné à Bernard PIPAZ)  
Nicolas COSTECHAREYRE (absent)  
Martine DEYGAS-POINARD  
Thierry FANGET  
Philippe GUIRONNET  
Bernard PIPAZ

Secrétaire de séance : Raymond BORDAS

=> Vérification du quorum (6 minimums) : 7 personnes à l'ouverture + 1 arrivée pour les délibérations  
=> 1 pouvoir donc 9 voix délibératives

**Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 20/06/2011) : pas de remarque**

# CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2011

## - Compte rendu -

### I POINT SUR LES TRAVAUX :

#### 1.1 Station d'épuration :

- Une première réunion, en vue du démarrage du chantier de construction de la nouvelle station d'épuration début septembre 2011, a eu lieu lundi 18 juillet 2011 en mairie. La commune en tant que maître d'ouvrage, le maître d'œuvre (BEAUR), l'épurateur (MSE groupe VEOLIA) et l'entreprise de Travaux Publics RIVASI y participaient.
- Les dernières formalités administratives concernant le marché ayant été levées ce jour là, le point critique, pour démarrer les travaux début septembre, est la réalisation par MSE des plans de détails pour le terrassement et les fondations. Une deuxième réunion est prévue cette semaine, vendredi 29 juillet 2011, afin de valider ces plans.
- Il a également été noté que d'autres travaux sont prévus dans cette zone. Notamment l'enfouissement de la ligne électrique moyenne tension de 20kV entre Satillieu et Lalouvesc avec passage de la fibre optique dans la même tranchée. Ces travaux ayant fait l'objet d'accords antérieurs à ceux de la STEP, et étant prioritaires, il n'est pas possible de les reporter. M. le Maire rappelle également que l'entreprise DUCOIN doit rénover les réseaux assainissements & eaux pluviales dans ce secteur. Ce dernier chantier devra probablement être décalé dans le temps, mais cependant pas trop tard, sous peine de perdre les subventions !

#### 1.2 Autres travaux :

- ✓ Les travaux préparatoires au goudronnage du lotissement du Val d'Or (prévu en septembre) devraient être achevés début août. Avant le goudronnage, il sera procédé à une réservation pour la fibre optique (un représentant d'ADTIM devrait passer demain matin 26 juillet 2011). Il est également prévu une modification sur le réseau AEP de manière à remplacer une canalisation vétuste en plomb.
- ✓ Ensuite, la commune effectuera les travaux de mise en séparatif des réseaux AEP des anciens hospices (vendus à un particulier) avec l'ancien logement de fonction (toujours propriété de l'EHPAD).
- ✓ Gîtes route d'Annonay : la terrasse a été réparée, la prochaine étape sera de refaire l'enduit des murs du garage.

### II INTERCOMMUNALITE :

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) tel qu'il a été présenté par Monsieur le Préfet de l'Ardèche à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le Jeudi 21 Avril 2011. Puis, il a été transmis aux communes concernées par une correspondance préfectorale en date du 28 Avril 2011 et reçue en Mairie le 6 Mai 2011. Ce schéma a été présenté aux conseillers lors du précédent Conseil du 20 juin 2011.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les objectifs principaux de cette réforme :

- ✓ La réalisation de la couverture intégrale du territoire par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.
- ✓ Toutes les communes seront rattachées à une Communauté de Communes car il ne doit plus y avoir de commune isolée.
- ✓ La rationalisation des EPCI à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes.
- ✓ La réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes et notamment la disparition des syndicats dont le maintien ne se justifie pas.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2011**

### **- Compte rendu -**

Les collectivités disposent d'un délai de trois mois à compter de la réception de ce courrier (donc jusqu'au 6 août 2011) pour formuler un avis ; à défaut, la réponse sera réputée favorable. En ce qui concerne notre territoire, il est proposé de créer une communauté d'agglomération qui regrouperait les Communautés de Communes du Bassin d'Annonay (COCOBA) de VivaRhône (CCVR) et du Val d'Ay (CCVA) et réunirait ainsi le minimum de 50.000 habitants, seuil imposé par la loi, pour instaurer une Communauté d'Agglomération.

De nombreux échanges ont eu lieu entre les élus qui s'interrogent sur une telle opportunité en passant en revue les différents avantages et inconvénients d'un tel projet. Monsieur le Maire rappelle qu'il a notamment eu de nombreux échanges avec la Communauté de Communes du Haut Vivarais (CCHV) sur St Agrève (voir les compte-rendus des précédents Conseils).

#### **CONSIDERANT QUE :**

- La commune est la cellule de base de la nation.
- Le principe constitutionnel de la libre administration des communes par elles-mêmes demeure toujours en vigueur.
- Des modifications structurelles d'une telle ampleur doivent passer par une consultation des habitants de chaque commune.
- La population nous a donné mandat pour gérer la commune dans l'intégralité de ses missions traditionnelles.
- Notre collectivité a répondu légalement à la réforme territoriale en adhérant à la Communauté de Communes du Val d'Ay et qu'elle a bien fonctionné jusqu'à ce jour en disposant de nombreuses compétences et en réalisant d'importants projets dont certains doivent être menés à leur terme.
- Les élus ignorent complètement le mode de représentativité des collectivités adhérentes qui sera adopté au sein de cette nouvelle structure.
- Toute intégration dans une communauté d'agglomération signifierait la perte de la gestion de secteurs clés de la commune du fait du transfert obligatoire de compétences fondamentales.
- Une telle orientation porterait atteinte au principe de proximité et aurait pour conséquence d'éloigner les citoyens des centres de décisions.
- La non prise en compte des compétences spécifiques endossées par la Communauté de Communes du Val d'Ay aurait des conséquences financières désastreuses pour toutes les communes du Val d'Ay (Ecole de musique, crèche, etc.).
- Un accroissement des frais de fonctionnement pour assurer la cohésion à l'intérieur de ces structures démesurées pèsera lourdement sur la fiscalité locale.
- Notre communauté de communes très attachée depuis 1964 (création du SIVM) au fait intercommunal vit une mutualisation volontaire, réfléchie, rationnelle et cohérente et qu'elle constitue un outil au service d'un véritable projet de territoire.
- Les enjeux d'une communauté d'agglomération diffèrent d'une communauté rurale.
- Dans l'état actuel, nous n'avons aucun élément chiffré sur les conséquences patrimoniales et financières des propositions soumises, aucunes simulations précises sur les modifications proposées en terme de gestion des personnels, de gouvernance, ou encore des compétences, d'autant plus que l'article L5211-41 du CGCT prévoit " lorsque l'exercice des compétences est subordonné à la reconnaissance de l'intérêt communautaire, cet intérêt est défini au plus tard deux ans après la fusion ».

#### **DECIDE DE :**

- Demander des simulations précises sur les modifications proposées en terme de gestion des personnels, de gouvernance mais aussi et surtout de compétences. Ces clarifications étant seules susceptibles de garantir une décision éclairée, permettant d'apprécier la définition de territoires pertinents et la solidité financière de ces futurs espaces assignés au schéma par le législateur.
- Demander expressément un report raisonnable des délais d'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui ne devra commencer à courir qu'à réception par les collectivités concernées des éléments de clarification énumérés précédemment.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2011

### - Compte rendu -

- Demander une clause de revoyure en 2015 afin de garantir aux élus un réexamen des schémas après les élections municipales de 2014.
- **Donner un avis défavorable au projet de SDCI étant donné que nous n'avons pas les éléments nécessaires pour prendre une décision mûrement réfléchie.**

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal, après délibération, décide de donner un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunale proposée par M. le Préfet.**

### III PERSONNEL :

*Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux que les deux points suivants concernant le personnel soit débattu à huis-clos (afin de respecter la vie privée des personnes concernées). Un résumé succinct sera fait dans le compte-rendu du Conseil et bien évidemment les résultats des délibérations seront publiés. **Accord à l'unanimité des voix.***

#### 3.1 Recrutement d'un(e) nouveau(elle) secrétaire de mairie :

M. le Maire rappelle ce qu'il a dit au précédent conseil municipal, à savoir que l'actuelle secrétaire de mairie, Madame Corinne MEALLIER nous quitte pour un poste à la mairie du Chambon s/Lignon à partir de septembre 2011. Dès que cette décision a été connue, une annonce a été mise en place sur le site officiel des Collectivités Territoriales, sur le site de la mairie (<http://www.lalouvesc.com>) et par voie d'affichage en Mairie.

Il est également précisé au Conseil, qu'après accord avec Mme le Maire du Chambon s/Lignon, Mme MEALLIER partagera son emploi du temps du mois de septembre entre les mairies du Chambon et celle de Lalouvesc afin de permettre une passation des consignes à son (sa) remplaçant(e). Mme MEALLIER restera salariée de la mairie de Lalouvesc jusqu'au 30 septembre 2011 inclus. Une convention de mise à disposition sera signée avec la mairie du Chambon de manière à pouvoir facturer le temps passé à la mairie du Chambon.

Au niveau de la recherche d'un nouveau(elle) secrétaire, depuis début juillet, une douzaine de candidatures ont été reçues en Mairie. Sept entretiens ont été réalisés par le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint.

Avant de débattre, il est important de préciser plusieurs choses. D'une part, dans une petite commune, il est possible de recruter une personne n'ayant pas de grade ou de formation dans la Fonction Publique Territoriale. D'autre part, il peut être intéressant de connaître la rémunération suivant l'expérience de la personne. Enfin, dans pratiquement tous les cas, les candidat(e)s n'ont pas de formation sur la comptabilité publique, il faudra donc la (le) former.

Les différents candidat(e)s sont alors présenté(e)s ainsi que la personne pressentie pour le poste ... (*partie à huis-clos*)

Il ressort également du débat, que seule une délibération du Conseil concernant le recrutement d'un(e) remplaçant(e) est nécessaire. Le choix de la personne se fera ensuite par arrêté du Maire.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à recruter, en CDI, sur la base de 35 heures/semaine, soit une personne déjà titularisée dans la Fonction Publique, soit une personne non titularisée, de manière à remplacer l'actuelle secrétaire de mairie qui nous quitte, pour un autre poste dans une autre commune, à partir de septembre 2011.**

# CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2011

## - Compte rendu -

### 3.2 Versement d'indemnités à un agent communal :

Autre point déjà évoqué à huis-clos lors du précédent conseil : un employé demande une augmentation.

Après débat, il en ressort la délibération suivante :

Délibération : 1 Abstention(s) 0 Contre(s) 8 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal décide d'accorder à cet agent une indemnité d'administration et de technicité d'adjoint technique 2<sup>ième</sup> classe, coefficient 5, et ce compte-tenu d'une part, de l'étendue de ces compétences, et d'autre part, du déroulement de sa carrière bloquée depuis plusieurs années (*hormis l'augmentation automatique par ancienneté mais qui est très faible*). M. le Maire est chargé de fixer par arrêté les modalités et le montant précis de cette indemnisation.**

*Levé du huis-clos pour les questions diverses*

## IV QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire évoque la fermeture hivernale programmée à partir de l'automne 2012 du CENACLE et ses conséquences (désastreuses) pour le village (six à sept emplois seront perdus).
- Il est également rappelé que la maison de retraite privée « Les Opalines » déménagera à Tournon s/Rhône à la rentrée (6 septembre 2011).
- Emplacement OM & Tri sélectif (verre) à côté de la SAMOV : M. le Maire informe le Conseil, qu'afin d'éviter de compromettre la vente de ces bâtiments, il a jugé plus sage de renoncer au maintien de ces conteneurs sur ce site. Ces derniers seront transférés à Grand-Lieu. Cela permettra en 2012 d'étendre le tri sélectif par ajout de conteneurs pour le plastique et les papiers/cartons.
- Enfin une bonne nouvelle : deux épreuves spéciales du Rallye de Monte-Carlo se dérouleront entre Labatie-d'Andaure et Lalouvesc en janvier 2012.
- Autre point positif : la pré-étude pour une éventuelle **Maison des Energies Renouvelables et de l'Environnement** a démarré le 29 juin 2011 avec Lalouvesc comme site pressenti. Mais le chemin sera très long pour parvenir à cette réalisation ...

## V AGENDA

- **Pas de séance du Conseil prévu en août (*sauf cas d'urgence !*)**
- **CCAS : Opération brioches : Dimanche 14 août 2011 (*par les membres du CCAS*)**
- **OT : Recherche de bénévoles pour la brocante du 4 septembre 2011 (*à la buvette à partir de 11h00*)**

*L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire clôture la séance à 22h00 en souhaitant de bonnes vacances (si possible chaude & ensoleillée !) à toute l'équipe municipale ...*